

# 10 CHOSES À SAVOIR SUR LE PROGRAMME DE BONS D'ALIMENTATION

**Fait :** Le programme de bons d'alimentation n'est pas un programme d'assistance sociale. Il s'agit d'un programme d'assistance nutritionnelle destiné à aider les personnes et les familles à revenu limité à acheter et à consommer des aliments nourrissants.

**Fait :** Le programme de bons d'alimentation est un programme de qualification. En d'autres mots, toute personne en faisant la demande et admise au programme recevra une allocation de bons d'alimentation.

**Fait :** Les bons d'alimentation sont destinés aux personnes et familles admises, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées, les ménages dont les membres travaillent, certains immigrants légitimes et leurs enfants nés aux États-Unis.

**Fait :** Une personne peut être propriétaire ou acheter une maison et recevoir des bons d'alimentation. La maison et son terrain ne sont pas considérés comme ressource dans le cadre du Programme de bons d'alimentation. Le programme de bons d'alimentation n'exige pas qu'une personne renonce à sa maison.

**Fait :** En 2000, les personnes âgées vivant seules recevaient en moyenne \$43 par mois, et celles ne vivant pas seules recevaient en moyenne \$118 par mois.

**Fait :** Si une personne âgée ou handicapée ne peut pas se rendre elle-même à l'office des bons d'alimentation, elle peut demander une entrevue par téléphone. Elle peut aussi demander à un parent, un prêtre, un voisin, etc., d'assister à l'entrevue en tant que représentant autorisé. Les demandeurs et les bénéficiaires d'allocations sociales complémentaires (Supplemental Security Income – SSI) peuvent aussi faire une demande de bons d'alimentation au bureau de la Sécurité sociale.

**Fait :** Au-delà de \$35 par mois, les frais médicaux peuvent être déduits du revenu total du ménage sauf si ces frais sont payés par une compagnie d'assurance ou par une personne ne faisant pas partie du ménage. Le montant dépassant la somme de \$35 peut être déduit.

**Fait :** La limite de ressources des ménages de personnes âgées ou des ménages comprenant une personne âgée est fixée à \$3.000 maximum. Pour tous les autres ménages, cette limite est de \$2.000 maximum.

**Fait :** Les ménages peuvent bénéficier à la fois de bons d'alimentation et de repas à domicile (Meals-on-Wheels), d'allocations du Programme spécial de nutrition supplémentaire pour les femmes, les nourrissons et les enfants (Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children - WIC) et de programmes de nutrition de l'enfant tels que la cantine scolaire (School Lunch Program).

**Fait :** L'obtention de bons d'alimentation ne met pas les ménages d'immigrants légitimes à la charge publique.

Conformément à la législation fédérale américaine et à la politique du Ministère fédéral américain de l'Agriculture (U.S. Department of Agriculture – USDA), il est interdit à cet organisme de faire de discrimination contre qui que ce soit pour des raisons de race, de couleur, d'origine nationale, de sexe, d'âge, de religion, de convictions politiques ou d'invalidité.

Pour toute réclamation en discrimination, s'adresser, par courrier, à USDA, Director, Office of Civil Rights, Room 326-W, Whitten Building, 1400 Independence Avenue, SW, Washington, D. C. 20250-9410, ou, par téléphone, au (202) 720-5964 (voix et service malentendants).

Les personnes handicapées nécessitant un support d'information différent pour les communications ayant trait au programme (Braille, gros caractères, cassettes audio, etc.) peuvent en faire la demande au centre TARGET de l'USDA, par téléphone, au (202) 720-2600 (voix et service malentendants).

***Les bons d'alimentation rendent l'Amérique plus forte.***

*Le Ministère fédéral américain de l'Agriculture (United States Department of Agriculture – USDA) est un organisme d'État équitable en matière d'emploi et de prestations.*